

## **La Poste resterait-elle 100% publique ?**

La direction de La Poste et le gouvernement ne cesse de communiquer que le projet de loi sur le changement de statut, de création de capital et de son ouverture ne serait pas une privatisation car l'Etat y resterait majoritaire avec des capitaux 100 % public. On comprend facilement que tout ce qu'ils recherchent c'est de rassurer le personnel et les usagers.

Aujourd'hui, La Poste est un établissement autonome de droit public (EADP)

Demain, le projet de loi a pour objectif de faire de La Poste une société anonyme où des actionnaires feraient leur entrée.

### **Et qui dit société anonyme et actionnaires dit logique de rentabilité financière accrue !**

Cela se traduirait incontestablement par une accélération de la casse de l'emploi et du service public, une aggravation encore plus grande des conditions de travail, car tout actionnaire quel qu'il soit, même l'Etat demande un retour sur son capital.

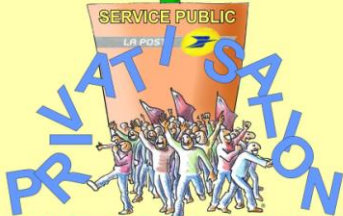
D'ailleurs tout le monde a pu noter que le projet de loi proposé ne garantit pas du tout que La Poste reste 100 % publique. En effet, l'article 1 est ainsi rédigé son capital est détenu par l'Etat ou d'autres personnes morales appartenant au service public ...

Or les personnes morales appartenant au service public peuvent être des sociétés d'économies mixtes, des sociétés anonymes détenues à 50 %, directement ou indirectement par l'Etat, mais aussi d'autres entreprises publiques.

Ainsi GEODIS pourrait être actionnaire de La Poste car filiale à plus de 50 % de la SNCF.

La Cgt vous informe et rétablit quelques vérités face à l'affrontement et à la communication de La Poste et du gouvernement dont le seul but est de privatiser La Poste.

## **il y a de l'avenir pour le service public postal et les postiers.**



**CONSTRUISONS-LE ENSEMBLE !**

### **La Caisse des dépôts et consignations**

L'entrée possible de la CDC dans le futur capital de La Poste est censée garantir l'avenir des postiers et du service public postal de par son statut

Comment cela pourrait être le cas, quand la Ministre demande un rapport sur l'efficacité économique et le mode de comptabilisation des missions d'intérêt général confiées à la CDC, ainsi que sur «la nécessité économique et juridique» que la CDC agisse au regard du droit communautaire dans un cadre concurrentiel normal.

En clair, La CDC se retrouve dans un processus au minimum de banalisation mais plus sûrement de privatisation tout comme La Poste.

Par conséquent, la participation de la CDC au capital de la Poste n'apporte aucune garantie. C'est donc bien le changement de statut et l'ouverture du capital qu'il nous faut combattre

## L'actionnariat salarié ou le miroir aux alouettes

Associer les postières et les postiers aux résultats de l'entreprise, avec l'actionnariat salarié est un autre des arguments développés par la direction de La Poste, pour faire valoir son projet, totalement en continuité des décisions et projets gouvernementaux.

L'idéologie de l'actionnariat salarié est la même que pour l'intéressement et la participation.

Les salariés se paient eux même des augmentations de rémunérations en travaillant plus, avec pour conséquence un salaire fixe qui baisse ... sans compter les effets néfastes sur leur santé.

Toutes les rémunérations variables se font au détriment du fixe mais aussi du salaire socialisé et donc de la protection sociale (sécurité sociale, retraite ...).

Quant à l'idée de l'actionnaire salarié qui influencerait sur les décisions de l'entreprise, cela relève du mythe et surtout du mensonge.

## Des exemples édifiants en France et en Europe

Lors du changement de statut de France Télécom, les mêmes arguments ont été utilisés pour convaincre les usagers et le personnel que l'ouverture de capital n'était pas une privatisation.

Pour rappel, en 1996, l'opérateur public est transformé en société anonyme, en vue d'une ouverture de capital réalisé en 1997. A l'époque les gouvernements successifs disaient aussi que la loi était simplement un changement de statut, mais en aucun cas une privatisation.

L'Etat devait rester majoritaire mais huit ans après le changement de statut, l'Etat ne détient plus que 27 % du capital de France Télécom qui est devenu un modèle désastreux de la gestion privée.

D'autres entreprises ont été victimes de cet argumentaire tel le Crédit local de France aujourd'hui intégré à DEXIA dont on connaît les difficultés, ou encore GDF dont l'Etat possède aujourd'hui moins de 30 % mais pour laquelle SARKOZY s'était engagé à ce que la participation de l'Etat ne descende pas en dessous de 70 %



En Europe, dans les pays où les services postaux sont déjà ouverts à la concurrence, le service public s'est profondément dégradé, quand il ne s'est pas effondré en terme de réseau, d'emplois, de qualité de service ou de démocratie dans la gestion.

Ainsi, ce sont plus de 300 000 emplois qui ont été détruits en quinze ans tous opérateurs confondus : 150.000 en Allemagne de 1990 à 2002, 9.000 en Norvège entre 2001 et 2005 ...

En terme de réseau, le constat est fait d'une baisse de 2 % en moyenne du nombre de points contacts entre 2000 et 2004 accompagnée globalement d'une hausse des prix pour une baisse de qualité.

Et gouvernement et direction de l'entreprise voudraient nous faire croire qu'en France, la privatisation de La Poste n'aurait pas ces conséquences !!!

**Ce sont pour la CGT des impératifs pour garantir un service public postal moderne et rénové**

**La CGT avec l'ensemble des postières et des postiers mais aussi des élus et des usagers entend bien amplifier la mobilisation pour à l'inverse du projet de loi :**

- Renforcer les missions de service public postal à partir des besoins de la population
- -consolider son unité, la complémentarité et le développement de ses activités en lien avec l'emploi et la reconnaissance du personnel
- favoriser la contribution de La Poste au sein d'un pôle financier public à l'essor économique et social sur tout le territoire, à la lutte contre la fracture sociale, à la sécurisation de l'épargne populaire et à l'accès aux nouvelles technologies à des tarifs abordables
- développer les coopérations avec